



Évry-Courcouronnes, le 15 juillet 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Validation du schéma départemental du Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV) Mardi 16 juillet 2019

Les actes de terrorisme perpétrés sur le territoire national depuis quelques années ont mis en évidence la nécessité de structurer la politique d'aide aux victimes. La coordination des différents acteurs, notamment départementaux, intervenant dans une crise est impérative pour répondre à l'évènement.

Pour cela, des Comités Locaux de Suivi des Victimes d'actes terrorisme (CLSV), créés par décret du 3 août 2016, ont été créés et placés sous l'autorité du Préfet de département. Cette instance de coordination chargée de garantir la continuité du dispositif d'accompagnement des victimes et de leurs proches par les services dédiés, a été élargie aux victimes d'accidents collectifs, d'évènements climatiques majeurs et d'infractions pénales.

Les CLSV sont ainsi devenus des Comités Locaux d'Aide aux Victimes (CLAV) par décret du 25 avril 2017, ayant pour mission d'assurer un suivi coordonné des victimes de la survenance de l'évènement au retour à la vie normale. Leurs suivi et coordination sont assurés par la Délégation Interministérielle d'Aide aux Victimes (DIAV), placée auprès du Garde des Sceaux ministre de la Justice, qui coordonne l'action d'aide aux victimes des différents ministères.

#### Contacts presse :

**Nathalie ROUSSELET**, Chef du Bureau de la communication interministérielle :  
Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 courriel [nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr](mailto:nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr)  
**Ombeline QUELARD**, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :  
Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 42 03 04 23 – courriel [ombeline.quelard@essonne.gouv.fr](mailto:ombeline.quelard@essonne.gouv.fr)



@PREFET91



prefet.delessonne

En 2017, l'élaboration d'un schéma départemental d'aide aux victimes a été confiée au Conseil de juridiction du tribunal de grande instance d'Évry en collaboration avec l'association d'aide aux victimes MEDIAVIP. Aujourd'hui, le CLAV est en charge de ce schéma.

Le préfet de l'Essonne et le procureur de la République d'Évry ont installé ce comité le 8 janvier dernier. Celui-ci se réunira de nouveau le 16 juillet 2019 afin de faire valider ce schéma par l'ensemble de ses membres avant de le transmettre à la Délégation Interministérielle d'Aide aux Victimes (DIAV).

Dorénavant, ce comité a pour mission de faire vivre ce document pour la période 2019-2021, en assurant son évolution, son suivi et son évaluation pour renforcer et faire évoluer les dispositifs d'aides aux victimes. Ce schéma sera notamment testé à l'occasion d'exercices de sécurité civile organisés par la préfecture.